

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC**

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 04 MAI

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRESENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Rafaël SOLANS EZQUERRA, Michel JANDAUD, Jérôme HARDY, Frédéric RICHARD, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOULAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Marc DUPUY, Patrick LHOMME, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Martine BOURBON, Sophie BOYER, Brigitte LARDY, Carole LONGQUEUE, Carine ROY

ABSENTS :

- Olivier CHATENET (Procuration à Jérôme HARDY)
- Stella BARREAU (Procuration à Jean-Jacques BLANVILLAIN)
- Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA (Procuration à Carole LONGQUEUE)
- Fabienne FERRAND (Procuration à Karine BERNARD)
- Stéphane CHÉ (Procuration à Peggy BARIAT)
- Marie-Laure BOULIN (Procuration à Carine ROY)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection de Madame Dominique ARRIVÉ, comme secrétaire de séance.

2023-42BIS TARIFS POUR L'ALSH/GARDERIE/CAMPS 2023-2024 (annule et remplace pour erreur matérielle)

Les tarifs de l'ALSH sont, depuis septembre 2013, modulés en fonction du quotient familial des familles, à savoir le revenu fiscal de référence divisé par 12 mois, divisé par le nombre de parts fiscales. À cette date, une tarification à 5 tranches avait été choisie.

Une analyse financière réalisée par la responsable du Pôle jeunesse a été présentée lors de la Commission jeunesse du 26 avril dernier.

Afin de ne pas pénaliser les familles, il est proposé de reconduire les tarifs comme suit :

GARDERIE

Tarification à la demi-heure et à l'heure :

TARIFICATION 2023/2024	TRANCHE (QUOTIENT FAMILIAL)				
	1 (0-400)	2 (401-800)	3 (801-1400)	4 (1401-2000)	5 (2001 et plus)
ENFANT DE LA COMMUNE D'AMBAZAC					
<i>de la ½ heure</i>	0,40 €	0,45 €	0,50 €	0,53 €	0,55 €
<i>de l'heure</i>	0,80 €	0,90 €	1 €	1,06 €	1,10 €
ENFANT HORS COMMUNE					
<i>de la ½ heure</i>	1,10 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €	1,55 €
<i>de l'heure</i>	2,20 €	2,70 €	2,80 €	2,90 €	3,10 €

En cas de présence au-delà de 19h00, une majoration de 8 € sera appliquée par demi-heure commencée.

ALSH

TARIFS 2023/2024		TRANCHE (QUOTIENT FAMILIAL)				
		1 (0-400)	2 (401-800)	3 (801-1400)	4 (1401-2000)	5 (2001 et plus)
JOURNÉE	Commune	10,56 €	11,85 €	12,10 €	12,50 €	12,82 €
	Extérieur commune	21,12 €	23,68 €	24,20 €	25,00 €	25,63 €
½ JOURNÉE	Commune (sans repas)	3,83 €	4,44 €	4,57 €	4,77 €	4,92 €
	Commune (avec repas)	6,83 €	7,41 €	7,53 €	7,73 €	7,90 €
	Extérieur commune (sans repas)	7,58 €	8,86 €	9,12 €	9,53 €	9,85 €
	Extérieur commune (avec repas)	13,54 €	14,82 €	15,08 €	15,47 €	15,78 €

En cas de présence au-delà de 19h00, une majoration de 8 € sera appliquée au tarif de la journée ou de la demi-journée.

CAMP / NUITÉE

• Camp :

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, des séjours camp ou des nuitées au sein de la structure sont organisées. Ces animations sont proposées en plus du fonctionnement habituel de la structure, il est proposé les tarifs suivants :

TARIF JOURNALIER COMMUNE (coût total du séjour)	TRANCHE (QUOTIENT FAMILIAL)				
	1 (0-400)	2 (401-800)	3 (801-1400)	4 (1401-2000)	5 (2001 et plus)
	25 €	30 €	36 €	40 €	45 €

De plus, le séjour proposé entre dans le cadre du champ d'action des colos apprenantes. La gratuité du séjour pour les familles de la 1^{ère} tranche sera appliquée.

• Nuitée :

Pour chaque nuitée, il est proposé de voter, comme l'année dernière, un supplément au tarif journalier en cours

SUPPLÉMENT NUITÉE	9,00 €
--------------------------	--------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la tarification de l'ALSH/Garderie/Camp.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 09 mai 2023

Pour copie conforme, le 09 mai 2023.

**Le Maire,
Peggy BARIAT.**

